

TRAVAIL DES FEMMES ET RAPPORT DE GENRE DANS LES AGRICULTURES FAMILIALES : ANALYSE DES SIMILITUDES ENTRE LA FRANCE ET LE CAMEROUN

[Hélène Guétat-Bernard](#)

Armand Colin | « [Revue Tiers Monde](#) »

2015/1 n° 221 | pages 89 à 106

ISSN 1293-8882

ISBN 9782200929688

DOI 10.3917/rtm.221.0089

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2015-1-page-89.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

AGRICULTURES FAMILIALES : TRAJECTOIRES, MODERNITÉS ET CONTROVERSES (II)

TRAVAIL DES FEMMES ET RAPPORT DE GENRE DANS LES AGRICULTURES FAMILIALES : ANALYSE DES SIMILITUDES ENTRE LA FRANCE ET LE CAMEROUN

Hélène Guétat-Bernard*

L'article défend la possible mise en miroir des contextes français et camerounais pour analyser les effets de genre des politiques de modernisation agricole. Le dénominateur commun aux agricultures familiales est la confrontation entre un rapport familial et un rapport de travail contraignant pour les femmes lorsque le statut de chef de famille et celui de chef d'exploitation se confondent. Les évolutions sociales (autonomisation des jeunes et des femmes) rendent plus difficile aujourd'hui le maintien des rapports sociaux qui ont insuffisamment valorisé le travail des femmes dans le contexte de la modernisation agricole, au Nord comme au Sud. Pourtant, d'une situation de marge, les femmes possèdent des ressources pour l'action. Le contexte actuel autour de l'agroécologie constitue un moment opportun pour reconnaître les compétences et les savoirs féminins. La défense d'un autre modèle productif est soutenue par les mouvements des femmes tout en étant associée à une demande d'égalité des droits.

Mots-clés : Dynamiques de genre, femmes et agriculture, accès aux ressources productives, France, Cameroun.

INTRODUCTION

L'article propose une mise en miroir des effets des politiques de modernisation agricole du milieu du XX^e siècle sur les rapports sociaux de sexe au travail, dans

* Docteur en socio-économie, sociologue et géographe, UMR Dynamiques rurales, Enfa Toulouse, he.guetat@gmail.com.

les contextes distincts de la région du Sud-Ouest en France¹ et de celle de l'Ouest au Cameroun². Les questions qui se posent sur le devenir de ce modèle agricole offrent une occasion d'apprécier les innovations féminines en agriculture.

AGRICULTURE FAMILIALE ET RAPPORT DE GENRE : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Le dénominateur commun aux agricultures familiales (dans la diversité de leur organisation sociale, des conditions écologiques et économiques auxquelles elles s'adaptent) est l'utilisation du travail familial (Sourisseau *et al.*, 2012). La place des femmes peut être différente, en fonction du statut matrimonial (célibataire/mariée, veuvage, mari retraité en France), du type de formation, etc.

Le concept de genre est un outil d'observation et d'analyse des relations entre les sexes, dont les rôles socialement construits s'insèrent dans des rapports de pouvoir et de hiérarchisation du masculin sur le féminin. Il est un outil d'analyse : de la construction historique, sociale et culturelle des différences et des inégalités ; des changements et des continuités dans les rapports de pouvoir (notamment l'accès et l'utilisation des ressources productives) ; des places de chacun et chacune dans les organisations productives (articulées aux logiques sociales familiales) ; des valeurs que portent les unes et les autres ; des insertions citoyennes dans les territoires. Sont ainsi interrogés les stéréotypes sexués des rôles et des tâches que les femmes et les hommes remplissent. Ceux-ci expliquent les responsabilités, les connaissances et les compétences, les savoirs liés à des engagements (sociaux, culturels, économiques) socialement construits et pouvant être évolutifs en regard des activités de production, de transformation, de conservation, de distribution des biens alimentaires (végétaux et animaux), mais aussi les activités conjointes de liens à la nature sauvage et cultivée, au paysage et aux formes de sociabilité. Le concept de genre permet, enfin, l'analyse des évolutions des relations hommes/femmes et des identités masculine et féminine dans une approche relationnelle.

L'article est structuré en trois parties. La première interroge les constructions sociales de genre qui organisent et légitiment la place au travail des uns et des unes. La deuxième analyse l'agriculture familiale fondée sur l'entrelacement des sphères reproductive et productive, et donc des relations familiales (et de couple), avec les rapports professionnels de production (Barthez, 1982 et 2005). La troisième aborde les enjeux de l'accès aux ressources productives pour les femmes. En conclusion, nous rappelons les intérêts heuristiques du genre pour analyser les formes de développement rural et agricole.

LE TRAVAIL DES FEMMES EN AGRICULTURE

Les modernisations agricoles des années 1960, menées selon des rythmes et une intensification différents, reflètent, de fait, un état des rapports socio-politiques et culturels de sexe. Elles ont eu des effets sur la place des femmes

1. Appel à projet SHS, Conseil régional Midi-Pyrénées « Vers une agriculture territorialisée : analyse des formes d'organisation collective et innovante de diversification agricole », 2009-2010 ; Programme Casdar Carma, « Contributions des agricultrices au renouvellement des métiers agricoles », 2013-2014.

2. Projet Ficu (Aupelf), « Restructuration de la caféiculture paysanne et développement rural. Enjeux techniques et socio-économiques, Vietnam-Cameroun », 1997-1998 ; Programme « Campus-Cameroun Hautes Terres de l'Ouest », 2000-2008.

et des hommes au travail (Boserup, 1983 ; Salmona, 2003 ; Escudier, 2014 ; Guétat-Bernard, 2014) en France comme au Cameroun.

Le modèle français de l'exploitation familiale à deux Unités de travail humain (UTH)

La sociologie rurale française a théorisé l'économie paysanne comme fondée sur un triptyque entre le système agriculture et élevage, l'articulation entre l'autoconsommation et le marché, la confusion entre l'exploitation et la famille. Le combat politique des jeunes agriculteurs à partir des années 1950 en faveur de la modernisation et de la diffusion des innovations agricoles va contribuer à bouleverser ces spécificités en valorisant la mono-activité, la centration sur le marché, l'atténuation des relations de dépendance entre générations³. Les jeunes agriculteurs, issus du Centre national des jeunes agriculteurs, ont impulsé le modèle d'exploitation à deux UTH (exploitation conjugale) à partir de la loi d'orientation agricole de 1960-1962, qui devait permettre à un couple de subsister, sans recours au travail extérieur, tout en parvenant à atteindre une parité économique et sociale avec les autres groupes sociaux (Barthez, 1982). Cette loi a accentué et accéléré le processus historique général à tous les secteurs d'activités de « domestication du travail des femmes » (Perrot, 1998). L'agriculture moderne qui est alors promue, insérée dans les marchés, s'articule et s'appuie sur des relations de travail patriarcales à l'intérieur de la famille.

Christian Nicourt explique que cette évolution s'observe dès les années 1930 avec les changements dans l'organisation du travail, des temps et l'usage des techniques. Le travail des femmes se recentre sur la sphère domestique, ce qui contribue à marginaliser leur place sur les exploitations : en dehors de la maison, l'espace de travail des femmes se rétracte et augure de « la dichotomie croissante entre les activités de la maison et l'ensemble des tâches sur l'exploitation » (Nicourt, 2013). Cette « déliaison » des relations de travail agricoles traduit l'isolement, le cantonnement et la dépendance du travail des femmes vis-à-vis de celui des hommes (Nicourt, 2013). Les tâches féminines sont désormais qualifiées de reproductives : parce que hors marché, ces activités, à la lecture des nouvelles normes qui s'imposent, ne bénéficient pas du qualificatif de « travail » et pâtissent d'un manque de reconnaissance économique et symbolique (Delphy, 2001 ; Lagrave, 1987). En conséquence, en agriculture comme dans d'autres domaines d'activités, de nombreuses tâches des femmes sont invisibilisées et qualifiées « d'aide » par les femmes elles-mêmes, y compris lorsqu'elles sont stratégiques comme la tenue des comptes de l'exploitation.

3. Rappel historique de Marcel Jollivet : conférence introductive du colloque « Les petites paysanneries dans un contexte mondial incertain », 19 novembre 2014, Nanterre.

Pourtant, dans le contexte de la culture paysanne, le travail domestique (au sens propre de lié à la maison) des femmes (transformer et conserver les aliments, préparer les repas de la famille et des ouvriers, cuire les aliments du bétail, traire les vaches, etc.), s'il s'inscrit bien dans la division des tâches entre sexes, ne constituait pas un secteur marginalisé de la production sociale (Segalen, 1980). En un siècle, et plus particulièrement durant les décennies d'après-guerre, où s'accélère en France le passage d'une économie paysanne à une économie d'exploitants agricoles, l'érosion de la présence des femmes en agriculture prend racine dans ce déclassé social et symbolique de « cultivatrice⁴ » à ménagère (Nicourt, 2013) et « aide » sur l'exploitation. Les femmes sur les fermes continuent bien sûr de travailler dans et hors de la maison, mais le partage des tâches, qui demeurent entre le champ, le grand élevage, la chasse, le marché du côté du masculin et le jardin, le petit élevage, la cuisine du côté du féminin, est renforcé par les évolutions en cours. Cette érosion s'explique aussi par les effets réels de la mécanisation qui, tout en allégeant la pénibilité du travail des hommes et des femmes, réduit le besoin en main-d'œuvre familiale, en particulier celui des femmes. L'identité socio-professionnelle agricole se définit ainsi au masculin. La charge symbolique du métier autour de la seule activité agricole, valorisant très fortement les maîtrises techniques et les lourds investissements productifs, déstabilisent d'autant plus la place des femmes au travail. Dans ce contexte, de nombreuses femmes ont quitté la profession⁵.

À partir des années 1970, au sein du syndicalisme agricole et en lien avec les évolutions du droit pour l'égalité de genre hors du monde agricole, les femmes se battent pour la reconnaissance de leur statut et de leurs droits : « Les choses s'accélérent⁶ » enfin. Avec la loi d'orientation agricole de 1980, les femmes obtiennent les statuts de « conjointe collaboratrice » et de « conjointe co-exploitante ». Les réformes successives, en confirmant leur rôle dans les exploitations agricoles, ont fait progressivement évoluer leur statut (Dahache, 2014), notamment au travers des formes sociétaires EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée), Gaec (Groupement agricole d'exploitation en commun), etc. Le « mouvement d'égalité » (Rieu *et al.*, 2009) qu'il promeut s'accompagne aussi d'un mouvement d'individualité (Dahache, 2013) dans le rapport au travail et à l'exploitation : des femmes s'installent indépendamment du travail de leur mari ; elles s'installent seules ou avec un associé (homme ou femme), hors du couple. « Les processus de dissociation entre ménage et unité de l'entreprise agricole qui en découlent participent de ces bouleversements » (Dahache, 2014), tout en fragilisant le

4. Le qualificatif de « cultivateur » au profit d'« actif agricole » disparaît au recensement de 1954.

5. Aujourd'hui, presque la moitié des conjointes n'ont aucune activité agricole dans les exploitations et les agricultrices représentent un quart des chefs d'exploitation (même si certaines le sont avec le départ en retraite du mari). Dans l'un et l'autre cas, elles étaient très minoritaires dans les années 1970.

6. O. Plan et J.-C. Bontron articulent les évolutions pour les droits des femmes, l'enseignement agricole et le statut des agricultrices sur l'exploitation.

modèle de l'agriculture familiale. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de « redéfinition des référentiels de profession (statuts, modalités de professionnalisation, configuration juridique des systèmes d'exploitation, etc.) qui permettent l'ouverture d'espaces de négociation dans les entreprises modernisées (Gaec, EARL, etc.) ainsi qu'une reconnaissance des divers registres des pratiques non agricoles autrefois dévalorisées » (Dahache, 2014).

L'acquisition de ces nouveaux droits s'accompagnent d'innovations portées par les agricultrices : leurs engagements ont été précurseurs sur les aspects organisationnels (elles valorisent la coopération, en interne sur l'exploitation et avec les acteurs du territoire), économiques (diversification des activités, valorisation des productions dans des circuits de proximité⁷), sociaux (accueil social, pédagogique, culturel), systémique (par exemple en considérant l'alimentation au fondement de nouveaux liens sociaux entre producteurs et consommateurs⁸). Ces engagements ont des effets sur les exploitations (les activités et/ou ateliers mis en place par les agricultrices contribuent aux résultats économiques de l'exploitation, voire modifient le projet économique initial) et les territoires et renforcent les économies locales.

Plantation de café et effets de genre dans l'Ouest Cameroun

Durant la période coloniale et postcoloniale, une insuffisante reconnaissance du travail des femmes en agriculture va aussi prévaloir dans l'analyse et l'accompagnement des agricultures paysannes tropicales. Les administrateurs coloniaux dans l'Ouest Cameroun, dès les années 1920, accélèrent les aménagements agricoles. Ils concèdent de grands domaines à des investisseurs étrangers et facilitent l'introduction des cultures de rente (café, cacao), alors que les autorisations de plantations sont très restrictives pour les locaux. Ce n'est plus le cas à l'indépendance, où la culture du café s'étend avec l'appui de l'État : il s'agit de diversifier la production, d'accentuer les techniques de vulgarisation, d'encadrer les planteurs, de les former à travers, notamment, des démonstrations afin d'améliorer la qualité des produits⁹.

Les cultures vivrières sont, à l'Ouest, un marqueur de genre, les rites agraires associant la fécondité des femmes et la fertilité des sols (Kaberry, 1952). Ce rapport anthropologique des femmes à la reproduction des corps (par l'engendrement et l'alimentation) et à la fertilité (des corps et du sol) a été analysé comme au fondement de la « valeur différentielle des sexes » (Héritier, 1996). Le rapport nourricier, tout en donnant un certain pouvoir aux paysannes,

7. Comme les ateliers de petits élevages (volaille maigre ou grasse), de transformation (découpe de viande, fromages, yaourts, confitures, conserves, etc.) ou de ventes directes (sur la ferme, dans les Amap, les magasins de producteurs).

8. Programme Casdar Carma 2013-2014.

9. Rapport Vanlier sur la situation agricole de la Ménoua, 1968, Archives départementales de Dschang (Agriculture (6)), cité par Ndami, 2014.

peut aussi les contraindre. Il peut être un rappel à l'ordre, celui de préparer et de servir le repas. Mais il est aussi une justification aux places que les femmes prennent dans les espaces de travail et dans l'espace domestique, et il est un marqueur positif de leur identité.

Les politiques publiques de structuration de la filière café (création des coopératives d'achat, soutien aux prix, aides techniques et accès aux intrants chimiques et au crédit) ne se sont pas adressées aux femmes ; ces politiques les ont au contraire placées « hors du développement » (Courade, 1985). Pourtant, elles ne vont pas rester sans réaction (Ndami, 2014). D'une part, elles contestent la concurrence dans l'usage des terres : « Elles sont peu favorables à l'extension de cette culture dans le domaine de leur activité propre¹⁰. » D'autre part, elles refusent de servir de main-d'œuvre non rémunérée dans les plantations de café de leurs maris. Cette « émancipation morale et politique de la femme bamiléké » contraint les planteurs propriétaires de grandes exploitations à recourir à une main-d'œuvre salariée¹¹. Enfin, elles recherchent de plus en plus des revenus en propre.

À l'Ouest, la présence des paysannes sur les marchés de vente de production vivrière est ancienne, qu'il s'agisse de la production de grains ou d'autres produits vivriers : les paysannes contribuent, depuis l'époque précoloniale, à un vaste système d'échanges fondé sur des spécialisations régionales (Warnier, 1985). Dans le Sud du pays, particulièrement autour des métropoles économiques de Douala et de Yaoundé (Guyer, 1984), l'implication croissante des paysannes dans les marchés a accompagné la croissance urbaine. La chute des cours du café dès les années 1980 et l'amélioration relative des revenus monétaires des paysannes contribuent à bouleverser les relations de genre (Janin, 1995 ; Guétat-Bernard, 2011).

Les paysannes vont partir à la recherche de terres nouvelles pour produire plus et vendre. Elles vont faire valoir leur droit d'usage à la terre à titre individuel (relatif à leurs relations matrimoniales et de voisinage, mais aussi de droits à l'héritage) et collectif (terres des marges de la montagne et de la plaine, au risque de se trouver en concurrence avec les « élites urbaines » qui les payent et les clôturent) ; elles vont aussi, selon leurs moyens économiques, contribuer à la dynamique du marché foncier (achat et location). Elles innoveront également, comme en France, sur les aspects organisationnels (s'appuyant sur leur manque de moyens économiques, elles revalorisent les organisations collectives de travail en les adaptant aux contextes des organisations paysannes qui prennent le relais

10. Rapport annuel de l'agriculture, 1954, Inspection générale de l'Agriculture, Archives Académie des sciences d'outre-mer (côte 47828), p. 137. À Bandjoun, les femmes se trouvent ainsi contraintes, pour continuer à assumer leur responsabilité de « nourricières », à aller établir leurs cultures vivrières dans les « plaines et sur les deux rives du Noun » (Rapport de tournée, 21 février 1935, subdivision de Bafoussam). Cf. thèse en cours de Chantal Ndami.

11. Rapport annuel agricole, 1954, p. 143, cité par Ndami, 2014.

du retrait de l'État dans la gestion des filières) et économiques (croissance du « vivrier marchand » sur les marchés de proximité, mais aussi urbains nationaux et de la sous-région). Dans un contexte social où les activités économiques des hommes et des femmes sont différenciées, ces activités économiques des paysannes contribuent à la survie des familles fragilisées par la crise caféière. Deux changements concourent ainsi à la dynamique de genre : la maîtrise croissante par les femmes de revenus monétaires et les mobilités spatiales¹², qui inscrivent les activités des paysannes-commerçantes dans des circulations croissantes entre les chefferies et les villes régionales et nationales les plus dynamiques.

Les situations française et camerounaise sur la place des femmes au travail et les effets des politiques de modernisation agricole montrent ainsi des similitudes. L'association symbolique du travail des femmes à l'espace domestique et aux activités reproductives et non marchandes s'est traduite, dans les deux cas, par un insuffisant accompagnement des innovations portées par les femmes, autant par la profession que par les politiques publiques. Cette déconstruction des rapports dichotomiques productif/reproductif, marchand/non marchand est donc au fondement de l'analyse de genre.

L'INTRICATION DES SPHÈRES : RÉARTICULER LE SOCIAL ET L'ÉCONOMIQUE

« L'articulation entre statut marital et statut au travail », en agriculture aussi (Barthez, 1982), est une des explications à « l'oppression des femmes » (Delphy, 2001) liée à un modèle familial où le mari est considéré comme le chef et le soutien de famille¹³.

Le modèle « exploitation-famille » : de quelle famille parle-t-on ?

La déconstruction du modèle de la famille conjugale et sa lecture comme historiquement datée (Lenoir, 2003) sont un autre combat des femmes en agriculture. La famille conjugale, utilisée comme soubassement à la construction théorique du modèle des familles agricoles, pose des questions spécifiques à ce contexte¹⁴. D'une part, y compris en France, la reproduction sociale à la campagne a reposé sur une diversité de configurations collectives, dans lesquelles les familles

12. Ces mobilités féminines accrues concourent à des modifications des rapports de genre au travail : elles supposent des arrangements entre co-épouses et entre époux pour la garde des enfants, la préparation des repas, le travail aux champs. Comme dans le contexte urbain, où les citadines recourent de plus en plus au recrutement de « petites bonnes », alors qu'elles-mêmes s'impliquent dans les activités informelles, des paysannes payent des jeunes filles pour travailler à leur place les champs familiaux.

13. En France, les lois d'orientations agricoles successives ont toujours affirmé que l'objectif prioritaire du droit rural était la défense d'une exploitation agricole de type familial avec, à sa tête, un chef de famille. L'évolution en 1970 des lois sur la famille, avec le passage de la notion de « chef de famille » à celle d'« autorité parentale conjointe », ébranle toutefois les réticences du code rural (Plan et Bontron, 2014).

14. Différentes publications d'Amira (Amélioration des méthodes d'investigation en milieux informels et ruraux d'Afrique, Asie et Amérique latine, Insee/Orstom) dès les années 1970 identifient les unités qui caractérisent l'organisation familiale, unités

(également dans la diversité de leur composition et logiques de fonctionnement) trouvaient leur place. D'autre part, le travail en milieu paysan suppose/impose une diversification des tâches et le recours à une diversification des sources de revenus, y compris parfois dans différents lieux.

En France, le recentrage sur le caractère agricole des activités sur l'exploitation est daté et récent. L'enjeu est aujourd'hui de construire les bons outils pour appréhender la complexité des réalités sociales prenant en considération un retour à la pluriactivité (Sourisseau *et al.*, 2012), qui est notamment liée aux nouvelles activités féminines sur l'exploitation. Pour les paysannerie des Suds, y compris de l'Ouest Cameroun, l'enjeu est de mieux appréhender la multi-localisation des activités familiales (Cortes *et al.*, 2014). Dans l'Ouest Cameroun, la circulation des paysannes entre différents lieux de mobilisation de ressources productives (travail de la terre, vente sur les marchés) contribue à la construction de ces « systèmes familiaux multi-localisés » (Cortes *et al.*, 2014).

On se rend compte pourtant aujourd'hui que les travaux sur les agricultures familiales ont « négligé dans leur analyse les rapports sociaux » (Ancey et Fréguin, 2014). Car, justement, le modèle néolibéral dans lequel s'est inscrite l'histoire agricole à partir du XX^e siècle repose sur une prédominance de la rationalité économique. En quelque sorte, les chercheurs, par leurs choix d'observation, ont finalement souscrit à un modèle qui sépare les sphères productive et reproductive alors même qu'elles s'articulent. Les modèles d'analyse des agricultures familiales ont privilégié la rationalité économique, les dimensions économiques et marchandes (Sourisseau *et al.*, 2012) : elles ont négligé l'analyse des dynamiques sociales, notamment de genre. Or, c'est aussi dans ces domaines que les activités des femmes sont socialement reconnues.

L'analyse de genre permet de penser l'articulation des rapports marchands et non marchands, mais aussi des rapports sociaux et des décisions économiques. La consubstantialité marché/hors marché est au fondement d'une analyse actuelle de la multifonctionnalité de l'agriculture (Barthélémy *et al.*, 2008), à laquelle l'observation des pratiques féminines a beaucoup contribué (Nicourt, 2013). Toutefois, cette consubstantialité, mobilisée et adaptée au contexte agricole, aussi fructueuse soit-elle, « s'intéresse peu à la question des dominations et oppressions hors marché (Fraser, 2013) », c'est-à-dire précisément celles qui se jouent dans l'espace social familial.

Le contexte agricole est particulier aussi sur ce point. Le maintien de l'entreprise familiale est un objectif partagé (Bessière et Gollac, 2007), sachant que cette « cause commune » peut bien sûr aussi justifier, et c'est là toute

qui ne se superposent que partiellement : unité de production, unité de résidence, unité de consommation (ou « cuisines » correspondant au groupe de consommation, avec un ou plusieurs repas quotidiens préparés pour l'ensemble du groupe – un ou plusieurs ménages – à partir des greniers collectifs) (Droy, 2014). Voir aussi Gastellu, 1980.

l'ambiguïté, des rapports d'autorité et de domination. Car le groupe familial demeure à la fois une maisonnée (entreprise familiale associée au bien : la maison, les terres) et une lignée (associée au patrimoine professionnel) (Bessière et Gollac, 2007). Le passage de l'identité paysanne à celle d'agriculteur est fondé sur une mise à distance des relations sociales de proximité entre l'outil de travail et la famille. Cette mise à distance s'est opérée par le biais, d'un côté, du système éducatif formel (donc d'une formation et de la reconnaissance d'un métier), de l'autre, d'une disjonction (économique, spatiale) entre l'exploitation et la maison. Sur ces évolutions, on pointe-là une différence importante entre les contextes des agricultures familiales en France et au Cameroun, mais aussi au sein des agricultures familiales entre leurs différentes conditions d'exploitation¹⁵. Mais, dans chacun de ces contextes, les femmes sont porteuses d'initiatives qui interrogent les modèles socio-économiques et les identités de genre en place.

Reconnaître la place des femmes dans les exploitations

Se posent finalement deux questions. D'une part, le travail des femmes sur les exploitations est souvent spécifique, car il articule précisément travail productif et reproductif¹⁶. Il est fragmenté, souvent interrompu, tout en facilitant les tâches masculines (Nicourt, 2013) lorsque les activités sont pensées comme complémentaires. Les femmes maîtrisent des activités/espaces particuliers de travail qui leur sont propres (le petit élevage, le jardin, la production vivrière) : la plus grande difficulté est qu'elles ont été insuffisamment soutenues dans ces activités par les politiques publiques et la recherche agronomique. Elles sont présentes aussi comme main-d'œuvre dans des activités/espaces de travail maîtrisés par les hommes. La reconnaissance, demandée par les femmes, de la diversité de ces tâches au travail, spécifiques mais déconsidérées, est une clé de survie des exploitations, comme l'est le maintien de leur place sur les exploitations. Elles revendiquent ainsi l'acquisition d'une identité professionnelle valorisante et valorisée. Si un travail salarié se substituait à celui des femmes, la survie économique des petites exploitations serait, en France comme au

15. En France, les systèmes de polyculture-élevage ou d'élevage laitier reposent toujours sur le maintien d'une articulation forte entre les activités au travail du couple, contrairement aux exploitations céréalière ou viticole et arboricole, qui recourent plus souvent à une main-d'œuvre salariée. Dans l'Ouest Cameroun aussi, on observe, comme ailleurs en Afrique (Locoh, 1996), une monétarisation des relations de travail (des enfants vis-à-vis des parents, des épouses vis-à-vis des maris, voire des co-épouses entre elles), l'emploi d'une main-d'œuvre salariée féminine et masculine, surtout de jeunes (dans le cas où les paysannes gèrent plusieurs parcelles éloignées les unes des autres ou lorsqu'elles s'impliquent fortement dans le commerce), des paysannes qui recherchent une rémunération complémentaire comme ouvrières agricoles, notamment dans la zone maraîchère de Foumbot, par exemple. Cela suppose au sein des familles des négociations entre co-épouses et avec le mari pour la garde des enfants. Ce qui évoque aussi des changements dans les modes de mobilisation de la main-d'œuvre agricole au sein des familles.

16. Piliippi et Nicourt (1987) ont bien montré (dans le contexte français) que les modalités de ces activités expliquent leur faible reconnaissance (difficile pour une femme d'accomplir une tâche dans son intégralité ; au contraire, les femmes font plusieurs choses à la fois), mais cette invisibilité a comme contrepartie son efficacité (le travail des femmes joue le rôle de facilitateur des tâches masculines) et sa productivité spécifique.

Cameroun, inquiétée. Revaloriser le statut au travail des femmes sur les fermes est donc une question économique primordiale.

D'autre part, en France (un quart des fermes) et au Cameroun, de plus en plus d'exploitations ont à leur tête des femmes. Or, la situation des femmes seules (ou avec des associés¹⁷) est particulière, car elle pose avec encore plus d'acuité la question de l'accès aux ressources productives. Au Cameroun, cette situation peut refléter des situations contemporaines de ruptures d'unions matrimoniales, créant des contextes nouveaux dans les campagnes et rapprochant les régimes matrimoniaux ruraux de ceux de la ville. Elle peut aussi refléter une des conséquences de l'augmentation majeure des migrations rurales masculines¹⁸ (sans négliger le fait que les femmes s'impliquent aussi de plus en plus dans des systèmes de mobilité complexe) avec comme conséquences l'affaiblissement ou la coupure des liens matrimoniaux, ou au moins un transfert aux épouses de la responsabilité de fait de la gestion quotidienne de l'exploitation. Ces femmes cheffes d'exploitation peuvent délaisser les cultures vivrières et soutenir, pour des raisons de valorisation économique, un fort engagement dans le marché, valorisant, comme les hommes, des spéculations maraîchères (Pelanken, 2014 ; pour le pays Bamoun dans l'Ouest Cameroun qui alimente les marchés urbains d'Afrique centrale), surtout en situation de périurbanisation. À l'inverse, elles peuvent aussi, faute de temps et de moyens, limiter leur activité, ce qui pose à terme la question de la dépendance alimentaire des campagnes.

Aujourd'hui, le contexte économique ouest-africain explique que les hommes n'assument plus toujours leurs rôles sociaux, des dépenses notamment liées à l'alimentation et à la santé incombent de plus en plus aux femmes (Droy, 2014). Or, si les coûts supportés par les femmes augmentent, ce sont d'autant moins d'investissements pour leurs champs (Monimart, 2014). Cette faible reconnaissance de la place des femmes en agriculture, par les hommes au sein des familles sur les exploitations, mais aussi par les politiques publiques, explique sûrement qu'il ait fallu attendre la crise alimentaire de 2008, qui a résonné comme un coup de semonce, et l'analyse plus généralisée de l'ampleur des migrations masculines pour prendre la réelle mesure du rôle majeur et

17. En France, la part des agricultrices déclarant exercer sans associé ni conjoint collaborateur était de 12 % en 1984 et de 22,5 % en 2011 ; en Gaec et EARL, les exploitantes représentent 27 % (14 % en 1988) (Dahache, 2014).

18. Selon la répartition des tâches entre les hommes et les femmes dans les sociétés paysannes du Cameroun, les effets des migrations masculines sont différents. Chez les Bamiléké, les femmes assumaient, avant la colonisation, la quasi-totalité du travail agricole, des semailles à la récolte, l'homme étant responsable de la construction des haies et des barrières protégeant les cultures du bétail et des cultures arbutives, tel le kolatier pour la vente. Avec la désorganisation du système agraire, qui s'est accélérée avec l'économie coloniale (introduction du café, bouleversement du système foncier, disparition de l'élevage, guerre d'indépendance) (Hurault 1970), les haies ont progressivement disparu et l'émigration des hommes n'a pas eu d'impact sur le travail agricole des femmes. Aujourd'hui encore, il existe une différenciation forte des espaces de travail et des types d'activité. Par contre, dans les sociétés de la zone forestière, chez les Bété, par exemple, où le travail des femmes est subordonné à celui des hommes, l'absence de ceux-ci se fait sentir lors des travaux de défrichage pour la préparation des cultures vivrières et lors de la récolte du cacao. Le travail des femmes est, de ce fait, plus important (Guyer, 1984).

grandissant des femmes pour la production alimentaire vivrière mais aussi marchande (FAO, FIDA, BIT, 2010).

LA NÉCESSAIRE MAIS DIFFICILE RECONNAISSANCE DU DROIT DES FEMMES À L'ACCÈS AUX RESSOURCES PRODUCTIVES

La « modernisation agricole » a aggravé les inégalités d'accès aux ressources productives, car les femmes n'y ont pas eu accès de façon équivalente aux hommes (crédit, foncier, intrants chimiques, semences améliorées). Le rapport de la FAO de 2010 insiste, à propos des campagnes des Suds, sur les différentiels de conditions de travail et indique qu'un meilleur accès à ces ressources permettrait une augmentation substantielle de la productivité et du niveau de production des activités féminines. Cette politique a consisté en l'affectation de ressources importantes, aussi bien financières, humaines et technologiques, aux secteurs de production orientés vers l'exportation, tandis que les cultures vivrières passaient pour une production d'appoint destinée à la consommation domestique.

L'accès des femmes au foncier

Les paysannes s'interrogent sur l'ambiguïté des revendications politiques pour la propriété foncière de droit privé. La reconnaissance d'un droit d'accès au foncier est réclamée par les femmes (Diop Sall, 2011) comme source de statut et d'égalité (car elles savent que les droits d'usage sur les terres communes peuvent être remis en question par l'accaparement des terres et par le déni de leurs droits, ce qui renforce la féminisation de la pauvreté). Néanmoins, dans le même temps, les femmes relèvent les risques de diffusion d'un marché foncier (la titrisation des terres peut encourager leur mise en gage et, au final, leur perte possible en cas de difficulté). Elles souscrivent à l'importance de la différenciation entre les terres en propriété privée, publique et commune. Les terres communes recèlent des ressources essentielles pour elles, surtout pour les plus pauvres, qui y exercent un droit de glanage et de pacage. En ce sens, l'accaparement des terres pose des questions spécifiques de genre (Behrmann *et al.*, 2011 ; Kevane *et al.*, 1999). Enfin, les conditions d'accès aux ressources productives sont définies différemment pour chacune d'entre elles (terre, arbre, herbe, semence, eau) et la concurrence entre femmes ou même avec les hommes de la famille peut s'accroître (pour l'accès aux terres de bas-fonds, par exemple, propices au maraîchage).

Diversité semencière : un capital souvent entre les mains des femmes

La question des semences paysannes¹⁹ revêt aussi des éléments d'ambiguïté pour les femmes : les paysannes sont souvent les garantes de la préservation de l'agrobiodiversité, car elles valorisent la complantation des cultures sur des petites parcelles ; elles sont soucieuses de préserver la diversité nutritionnelle et alimentaire. Elles ont aussi besoin d'accéder à une amélioration de leurs ressources productives, ce qui peut inclure les semences améliorées (Pelanken, 2014). La diversité semencière est un capital entre les mains des femmes qui leur accorde un statut dans leur société (Howard, 2003 ; Pionetti, 2005). Elles en assurent aussi souvent la circulation dans leurs réseaux d'alliance et de voisinage. Faire face aux changements environnementaux suppose la préservation de ce capital. D'une manière générale, la recherche agronomique s'est focalisée sur les céréales et les grands champs familiaux (base de la sécurité alimentaire familiale), mais en oubliant les espaces productifs des femmes (souvent spécifiques), en particulier les jardins, sources majeures de l'agrobiodiversité (Howard, 2003). Lorsqu'elles sont assurées de droits d'accès sécurisés au foncier, les paysannes ont aussi préservé des pratiques culturelles favorables au maintien de la fertilité du sol (Grangeret-Owana, 2001), dans l'Ouest Cameroun, par exemple, par l'enfouissement des engrais verts, pratique agronomique revalorisée aujourd'hui, notamment comme un moyen de lutte biologique.

Les paysannes n'ont cependant pas des pratiques nécessairement précautionneuses de la nature. Ces savoirs dépendent des conditions pratiques de leur mise en œuvre. Les femmes mobilisent des savoir-être et des savoir-faire²⁰ en collectif – fondés sur la réciprocité et la dépendance mutuelle – appropriés pour construire de la coopération (Agarwal, 2000). Le capital social des femmes pour le collectif est ainsi souvent plus fort que celui des hommes, car elles ont moins de capital économique et elles sont plus isolées dans leur cercle familial d'alliance. Bina Agarwal montre que, toujours par nécessité, les femmes sont plus enclines à la conservation, non par nature féminine, évidemment, mais parce qu'elles dépendent plus des ressources environnementales pour la survie de leur famille et leurs tâches quotidiennes (collecte du bois, de l'eau, préparation des repas). Elles sont aussi plus isolées lorsqu'elles viennent habiter la maison du mari : la coopération est donc nécessaire pour renouer des alliances, le plus souvent avec

19. En France, le réseau Semences paysannes se bat aujourd'hui pour la défense de la diversité semencière et l'autonomie des paysans, toutes deux radicalement modifiées surtout après la Seconde Guerre mondiale par l'histoire de la réglementation du marché des semences qui a réservé la production des semences au secteur professionnel et scientifique (Bonneuil, 2012). Il faudrait mieux documenter, dans le contexte français, la place des femmes vis-à-vis des semences, car si le passage d'une sélection paysanne à la constitution d'une filière professionnelle a fait disparaître ce savoir-faire sur les fermes, cela a peut-être tout particulièrement concerné celui des femmes.

20. Savoir-être : être à l'écoute, accepter les points de vue situés, trouver des compromis ; savoir-faire : entraide dans les tâches, trouver des solutions à l'articulation des temps de travail et des temps familiaux, échange de temps et de compétences, se rendre des services, pratiques agronomiques de préservation de la fertilité des sols.

les voisines. Ces précautions des femmes vis-à-vis de la nature et du vivant sont donc liées, insiste Bina Agarwal, à la division des ressources économiques et du travail selon le genre.

La formation professionnelle et l'amélioration des compétences techniques

Les paysannes ont été marginalisées dans les acquisitions techniques²¹ ; elles ont donc pris du retard dans les compétences professionnelles. Dans le même temps, les formations techniques professionnelles, lorsqu'elles existent, ne leur sont toujours pas facilement accessibles, y compris en France, en raison des logiques de reproduction des socialisations sexuées, notamment au sein des familles : si, en France, on constate une féminisation de formations considérées comme masculines, il existe encore de fortes différenciations genrées des formations professionnelles comme la « filière grandes cultures », encore peu féminisée dans les lycées agricoles. Au Cameroun, on constate que la multiplication des groupements paysans, pour partie féminins, sont des espaces spécifiques d'échanges, y compris de conseils techniques et de semences. Soutenus comme des lieux de construction de l'*empowerment*, ils ne sont pourtant pas exempts de rapports de pouvoir.

Cette nécessaire amélioration de la productivité du travail agricole des femmes suppose aussi une meilleure reconnaissance politique de leur voix et de leurs droits dans les instances décisionnelles. Les changements s'organiseront aussi par la présence des femmes à ces échelles méso (syndicats, mouvements sociaux, ministères). L'agriculture reste toujours, en France comme au Cameroun, un « monde d'hommes » au niveau des représentations politiques et syndicales.

CONCLUSION

La prise en compte du genre dans l'analyse des évolutions des agricultures familiales est une question d'efficacité des politiques de développement : l'amélioration des conditions de productivité des femmes est un instrument de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. C'est le message des institutions internationales et c'est aussi pour cette raison-là que les questions de genre commencent à interroger timidement la communauté internationale. Mais parler du genre, c'est aussi, en écoutant les femmes, réfléchir et accompagner un autre modèle de développement.

21. Dès les années 1970, les paysannes ont dénoncé le fait que les techniciens agricoles ne s'adressaient pas à elles et qu'il fallait qu'elles passent par l'entremise des maris pour avoir des informations sur les innovations techniques discutées lors de réunions collectives où n'assistaient pas les paysannes. Au Cameroun, les organisations paysannes sont aujourd'hui des lieux importants d'échanges d'informations et de formations collectives. En France, de la même manière, des interrogations existent sur les moyens d'accompagner au mieux les innovations portées par les femmes. Les agricultrices demandent aussi une évolution de l'ergonomie des outils et des machines, car les stéréotypes de genre s'effritent malgré tout et quelques femmes apprennent à conduire les grosses machines.

« Les femmes deviennent hommes et les hommes... deviennent femmes » : cette phrase d'un paysan bamiléké (Guétat-Bernard, 2011) pourrait être reprise par bien des paysans du monde, déconcertés par les changements en cours dans la construction des identités de genre. Les masculinités sont aujourd'hui fragilisées parallèlement au changement des systèmes productifs : au Cameroun, par exemple, la mise à mal du modèle de la plantation familiale de café tend à rebattre les cartes des assignations de genre. L'amoindrissement des revenus monétaires des familles de planteurs – de fait, de celles des hommes propriétaires – avec la crise des cultures de rente, ne permet plus que difficilement aux planteurs de préserver leurs prérogatives et leur place en regard de leurs responsabilités.

Les changements des construits identitaires tiennent notamment à deux évolutions contemporaines majeures. D'une part, l'importance des mobilités spatiales féminines, alors même que les sciences sociales ont construit leur paradigme sur des lieux stables qui conforte notamment une naturalisation de la place imposée aux femmes : celle de la maison comme espace reproductif. Or, l'idéalisation de l'immobilité des femmes (et plus encore des paysannes) est une forme de domination. Cette association des femmes aux lieux, maison-exploitation, est aujourd'hui questionnée par le départ en mobilité des (jeunes) femmes. Ce départ est vécu comme une remise en cause de l'ordre social. Il y a aussi un rapprochement possible entre les mobilités rurale et agricole des femmes en France et au Cameroun : en quittant les campagnes ou en recherchant une activité hors de l'exploitation, les femmes rurales en France ont questionné un modèle dominant qui ne leur laissait que peu de place ; en s'inscrivant dans des formes de mobilité croissante au Cameroun, les paysannes sont parties en quête de revenus monétaires qui favorisent leur autonomie. Aujourd'hui, l'enjeu très clair est celui d'accompagner les agricultures familiales tout en favorisant des rapports sociaux internes aux familles plus favorables à la place des femmes et des jeunes générations des deux sexes. Les débats sont pourtant trop rarement pensés en ces termes, y compris dans les grandes orientations pour le développement et dans les organisations et institutions internationales durant l'année 2014 pour l'agriculture familiale.

D'autre part, il existe un nouveau rapport des femmes à l'argent. D'une situation de rareté, dans bien des campagnes, les femmes, selon la diversité de leurs conditions, inscrivent désormais leurs activités dans des liens plus fréquents au marché. Ces initiatives féminines (autour du « vivrier marchand » au Cameroun, des nouvelles relations producteurs-consommateurs dans le contexte des circuits courts, de l'accueil à la ferme en France) créent un moment opportun pour redéfinir les rapports de genre en agriculture. C'est à cette condition d'égalité et de reconnaissance d'un réel statut de productrice que la préservation de la dimension familiale de l'activité agricole est possible.

Surtout, les enjeux écologiques et économiques (dans le sens d'accompagnement des changements environnementaux) sont tels aujourd'hui que nous formulons l'hypothèse que le moment est également opportun pour entendre les revendications et étudier les compétences des paysannes pour l'agroécologie (Charlier *et al.*, 2013). L'agroécologie²² ne peut pas ignorer les engagements des femmes : pour être un réel mouvement social réformateur, les acteurs qui le portent doivent articuler « éthique de la responsabilité » et « éthique des droits » (Larrère, 2012), c'est-à-dire assumer la remise en cause de tous les rapports de domination, y compris de genre. L'agroécologie intégrant le féminisme propose alors un programme de travail ambitieux s'articulant autour d'une analyse des rôles de genre, des questions agricoles, alimentaires, environnementales et politiques. Les paysannes et agricultrices possèdent des savoirs localisés partagés (avec les hommes), mais aussi souvent spécifiques inscrits dans les pratiques quotidiennes (Agarwal, 2000 ; Gururani, 2002). Bien loin d'une posture essentialiste ou même différentialiste, l'approche se veut radicale : il s'agit de renverser les systèmes de valeurs. Les engagements pour les activités reproductives (activités de *care*, rôle de nourrice des femmes, rapport à l'alimentation) ont été historiquement déconsidérés. Sans être le destin des femmes, l'enjeu aujourd'hui est leur valorisation (Degrave, 2011, Pulcini, 2012) et leur partage avec les hommes. Les liens des femmes à l'alimentation et à la cuisine leur accordent une place particulière. Si le *care* n'est pas assigné aux femmes, il est souvent culturellement et socialement construit du côté du féminin, même s'il faudrait mieux analyser les rapports des hommes au *care*. Bien des mouvements de femmes en agriculture dénoncent les effets de la globalisation, qui se traduisent notamment par une progression rapide des rapports marchands. Ces mouvements revendiquent toutefois une reconnaissance de leurs droits aux ressources productives (foncier, eau notamment) tout en dénonçant une vision individualiste du rapport au travail agricole. Les mouvements des femmes en agriculture défendent ainsi une agriculture familiale à la condition de la reconnaissance de leur place (égalité de statuts et de droits). Toutefois, surtout au Nord, les femmes souscrivent souvent à des modèles productifs originaux et à des formes d'agricultures sociétaires qui questionnent le modèle de l'agriculture familiale.

22. Dans ses trois dimensions : i) nouvelle science à l'articulation de l'agronomie et de l'écologie, soit l'agroécologie systémique, ii) l'analyse des mouvements sociaux qui revendiquent notamment une meilleure distribution des ressources productives, soit l'agroécologie politique, iii) le dialogue des savoirs académiques et pratiques, notamment dans les rapports à la nature, soit l'agroécologie humaine (Audet et Gendron, 2012).

BIBLIOGRAPHIE

- Agarwal B., 1997, « "Bargaining" and Gender Relations: Withing and Beyond the Household », *Feminist Economics*, n° 3-1, pp. 1-51.
- Agarwal B., 2000, « Conceptualizing Environmental Collective Action: Why Gender Matters », *Cambridge Journal of Economics*, n° 24, pp. 283-310.
- Ancey V., Fréguin-Gresh S., 2014, « Les familles, le travail et l'exploitation agricole », in Sourrisseau J.-M. (dir.), *Agricultures familiales et mondes à venir*, Montpellier, Éd. Quae, pp. 61-75.
- Audet R., Gendron C., 2012, « Agroécologie systémique, agroécologie politique et agroécologie humaine », in Van Dam D., Streith M., Nizet J. et al., *Agroécologie, entre pratiques et sciences sociales*, Dijon, Educagri, pp. 289-293.
- Barthez A., 1982, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica.
- Barthez A., 2005, « Devenir agricultrices : à la frontière de la vie domestique et de la profession », *Revue économie rurale*, n° 289/290, pp. 30-43.
- Barthélémy D., Bodiguel L. et al. (groupe Polanyi), 2008, *La Multifonctionnalité de l'agriculture. Une dialectique entre marché et identité*, Montpellier, Éd. Quae.
- Behrmann J., Meinen D. R., Quisumbing A., 2011, « The Gender Implications of Large-scale Land Deals », *IFPRI Discussion Paper*, Washington, IFPRI.
- Boserup E., 1983 [1970], *La Femme face au développement économique*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui ».
- Bessière C., Gollac S., 2007, « Le silence des pratiques. La question des rapports de genre dans les familles d'"indépendants" », *Sociétés & Représentations*, vol. 2, n° 24, pp. 43-58.
- Bonneuil C., 2012, *Semences : une histoire politique, amélioration des plantes. Agriculture et alimentation en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Éd. Quae.
- Charlier S., Demanche D., 2013, *Perspectives de genre pour l'agroécologie. Regards croisés sur la souveraineté alimentaire*, Bruxelles, Le Monde selon les femmes/Cief-Genre, coll. « Focus genre ».
- Cortes G., Freguin-Gresh S., Guétat-Bernard H. et al., 2014, « Les systèmes familiaux multilocalisés. Un modèle d'analyse original des ruralités aux Suds », *Documents de travail Art-Dev*.
- Courade G., 1985, « La sécurité alimentaire implique : Les femmes hors développement au Cameroun (État des lieux) » in Bisilliat J. et al. (dir.), *Femmes et politiques alimentaires*, Paris, Orstom.
- Dahache S., 2013, « L'évolution de la place des femmes dans l'agriculture. Point de départ éventuel de nouvelles dynamiques professionnelles », *Le Déméter. Économie et stratégies agricoles*, Cahiers d'études, pp. 317-330.
- Dahache S., 2014, « La place des femmes en agriculture au prisme des rapports de production », in Gasselin P., Choisis J.-P., Zasser S. et al. (dir.), *L'Agriculture familiale : travailler, réinventer, transmettre*, Les Ulis, EDP Sciences, pp. 155-171.
- Diop Sall F. (dir.), 2011, *Sénégal. Les femmes rurales à l'épreuve d'une épreuve d'une citoyenneté foncière*, Paris, Éd. Langa.
- Degavre F., 2011, « La pensée "femmes et développement" », in Guérin I., Hersent M., Fraisse L. (dir.), *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*, Paris, Érès/IRD, pp. 63-84.
- Delphy C., 2001, *L'ennemi principal. Penser le genre*, Paris, Syllepse.
- Droy I., 2014, « Améliorer la visibilité des femmes dans les systèmes d'information en Afrique

- de l'Ouest », in Guétat-Bernard H., *Féminin/masculin. Genre et agricultures familiales*, Montpellier, Éd. Quae, pp. 87-100.
- Escudier J.-L., 2014, « L'emploi des viticultrices en France 1950-2010 », in Guétat-Bernard H., *Féminin/masculin. Genre et agricultures familiales*, Montpellier, Éd. Quae, pp. 151-167.
- FAO, FIDA, BIT, 2010, *Gender Dimensions of Agricultural and Rural Employment: Differentiated Pathways Out of Poverty, Status, Trends and Gaps*, Rome, <http://www.fao.org/docrep/013/i1638e/i1638e.pdf>.
- Filippi G., Nicourt C., 1987, « Domestique-professionnelle : la cohérence du travail des femmes des exploitations agricoles familiales », *Économie rurale*, n° 178-179, pp. 47-52.
- Fraser N., 2013, « Marchandisation, protection sociale, émancipation : vers une conception néo-polanyienne de la crise capitaliste », in Hillenkamp I, Laville J.-L. (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Paris, Érès, pp. 39-64.
- Gastellu J.-M., 1980, « Mais, où sont donc ces intérêts économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? », *Cahiers Orstom*, série Sciences humaines, vol. 17, n° 1-2, pp. 3-11.
- Granié A.-M., Guétat H. (dir.), 2006, *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*, Toulouse, PUM/IRD.
- Granié A.-M., 1986, *Espaces et pouvoir de la femme paysanne Lomagnole. Tradition et modernité. Du statut de paysanne à celui d'agricultrice*, thèse de 3^e cycle, Toulouse, UTM.
- Grangeret-Owana I., 2001, « La fertilité des terres bamiléké dans tous ses états », in Courade G., *Le Désarroi camerounais*, Paris, L'Harmattan, pp. 45-69.
- Guétat-Bernard H., 2011, *Genre et développement rural. Géographie des femmes et des hommes bamiléké du Cameroun*, Rennes, PUR.
- Guétat-Bernard H., Saussey M. (dir.), 2014. *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*, Montpellier, IRD, coll. « À travers champ ».
- Guétat-Bernard H., 2014, *Féminin/masculin. Genre et agricultures familiales*, Montpellier, Éd. Quae, coll. « Nature et Société ».
- Gururani S., 2002. « Le savoir des femmes du tiers monde dans le discours sur le développement », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 173, vol. 3, pp. 353-363.
- Guyer Jane I., 1984, *Family and Farm in Southern Cameroon*, Boston, Boston University, African Studies Center.
- Héritier F., 1996, *Masculin/féminin, la pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
- Howard P. (dir.), 2003, *Women and Plants. Gender Relations in Biodiversity Management and Conservation*, Londres, Zed Books.
- Hurault J., 1970, « L'organisation du terroir dans les groupements bamiléké », *Études rurales*, n° 37-39.
- Janin P., 1995, *L'immuable, le changeant et l'imprévu : les économies de plantation bamiléké et bété au Cameroun confrontées aux chocs extérieurs*, thèse de doctorat, université Paris-4.
- Kaberry P., 1952, *Women in the Grassfields*, n° 14, Londres, Colonial Research Publication.
- Kevane M., Gray L., 1999, « Diminished Access, Diverted Exclusion: Women and Land Tenure in Sub-Saharan Africa », *African Studies Review*, n° 42, pp. 15-39.
- Lagrange R.-M. (dir), 1987, *Celles de la Terre. Agricultrices, l'invention politique d'un métier*, Paris, Éd. de L'EHESS.
- Larrère C., 2012, « Care et environnement : la montagne et le jardin », in Laugier S. (dir.), *Tous vulnérables ? Le care, les animaux et l'environnement*, Paris, Payot, pp. 233-262.
- Laval C., 2007, *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Paris, Gallimard, coll. « Essais ».
- Lenoir R., 2003, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil.

- Locoh T., 1996, « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », in Coussy J., Valin J. (dir.), *Crise et population en Afrique*, Paris, Ceped.
- Meillassoux C., 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Éd. François Maspéro.
- Monimart M., 2014, « Introduction à la première partie : accès des femmes aux ressources et pratiques locales », in Guétat-Bernard H., Saussey M., *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*, Montpellier, IRD, pp. 37-46.
- Ndami C., 2014, « Sexual Division of Labour and Agricultural Dynamics in Cameroon since the 1930s », Bershire Conference on the history of women, History on the Edge, Toronto (Canada).
- Nicourt C., 2013, *Être agriculteur aujourd'hui. L'individualisation du travail des agriculteurs*, Montpellier, Éd. Quae, coll. « Nature et Société ».
- Pelanken B.-P., 2014, *Dynamiques paysannes et développement au Cameroun : renouvellement des rapports de genre et influence des politiques sociales*, thèse de doctorat dirigée par H. Guétat-Bernard, Lyon.
- Perrot M., 1998, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».
- Pilippi G., Nicourt C., 1987, « Domestique-professionnel : la cohérence du travail des femmes dans les exploitations agricoles familiales », *Économie rurale*, n° 178-179, pp. 47-52
- Pionetti C., 2005, *Sowing Autonomy. Gender and Seed Politics in Semi-Arid India*, Londres, IIED.
- Plan O., Bontron J.-C., 2014, « Les rapports de sexe dans l'exploitation familiale agricole en France », *Revue POUR*, n° 22, dossier « L'agriculture familiale à travers le prisme du genre. Au Nord et au Sud, des avancées pour toutes et tous », pp. 89-101.
- Pulcini E., 2012, « Donner le care », *Revue du Mauss*, « Que donnent les femmes ? », n° 39, pp. 49-66.
- Rieu A., Dahache S., 2009, « Engagement individuel et collectif des femmes en agriculture. Entre obstacles et stratégies », in Cardon P., Kergoat D., Pferfferkorn R. (dir.), *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, p. 117-137.
- Salmona M., 2003, « Des paysannes en France : violences, ruses, résistances », *Cahiers du Genre*, vol. 2, n° 35, p. 117-140.
- Segalen M., 1980, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, coll. « Champs ».
- Sourisseau J.-M., 2014, *Agricultures familiales et mondes à venir*, Montpellier, Éd. Quae.
- Sourisseau J.-M., Bosc J.-F. et al., 2012, « Les modèles familiaux de production agricole en question. Comprendre leur diversité et leur fonctionnement », *Autrepart*, n° 62, pp. 159-181.
- Warnier J.-P., 1985, *Échanges, développement et hiérarchies dans le Bamenda précolonial - Cameroun*, Stuttgart, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag.